



Un budget participatif et démocratique

Réponse au postulat de M. Mountazar Jaffar et consorts « Pour un budget véritablement participatif et démocratique »

Rapport-préavis N° 2026 / 17

Lausanne, le 23 avril 2026

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Le Budget participatif lausannois existe depuis 2019, et a permis le soutien de 65 projets imaginés, votés et mis en œuvre par des Lausannois.es. Novateur en Suisse, cet outil démocratique rencontre donc un intérêt du public confirmé lors de chacune de ses éditions, et contribue à enrichir le tissu social et associatif lausannois.

Pour qu'il réponde à ses objectifs de démocratie et de participation, il est nécessaire de questionner régulièrement son adéquation avec les besoins publics, et les obstacles qui peuvent limiter l'accès de certaines parties de la population. C'est ce questionnement qu'exprime également le postulat de Mountazar Jaffar déposé le 10 novembre 2021.

La Ville de Lausanne répond au postulat en confirmant le maintien du budget participatif avec un certain nombre d'adaptations et d'action pour mobiliser des publics diversifiés. Par ailleurs, il sera complété par un Fonds quartier répondant avec plus de flexibilité à des projets de moindre ampleur.

2. Objet du rapport-préavis

Ce rapport-préavis répond au postulat de M. Mountazar Jaffar et consorts « Pour un budget véritablement participatif et démocratique », déposé le 10 novembre 2021 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 24 novembre 2021. Le postulat demande que la Municipalité examine plusieurs pistes d'amélioration du Budget participatif (BP) de la Ville de Lausanne, afin de renforcer son caractère inclusif et démocratique.

Il invite la Municipalité à étudier 4 propositions :

- 1) Adapter le mode de sélection des projets ;
- 2) Introduire des mécanismes permettant d'assurer une répartition plus équilibrée des projets entre les quartiers ;
- 3) Renforcer les actions visant à mobiliser des publics qui participent moins spontanément ;
- 4) Examiner l'opportunité d'augmenter le budget alloué au dispositif.

3. Réponse au postulat de M. Mountazar Jaffar et consorts « Pour un budget véritablement participatif et démocratique »

3.1 Le BP de Lausanne

En 2019, la Ville de Lausanne a lancé le premier BP de Suisse. Inscrit au programme de législature 2016-2021, ce dispositif a fait l'objet d'un projet pilote durant 3 éditions (2019-2021) avant d'être pérennisé.

Le BP de la Ville de Lausanne permet à la population lausannoise de proposer des projets pour ses quartiers et de décider de l'utilisation d'une partie du budget communal, en participant à toutes les étapes du processus, de l'idée à la réalisation de leurs projets

Il poursuit plusieurs objectifs : élargir la participation en favorisant l'implication d'un public diversifié, renforcer la transparence des processus de décision, accroître le pouvoir d'agir de la population dans le choix des projets financés et soutenir la conception et la réalisation de projets collectifs par un accompagnement adapté. Il contribue également à la montée en compétences des personnes participantes dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets. Il a été pensé comme une première expérience citoyenne de démocratie (possibilité de voter dès 4 ans).

Le processus du dispositif se déroule en 4 étapes : dépôt des projets, étude de faisabilité par les services de la Ville, phase de promotion et de vote, puis mise en œuvre des projets lauréats. Pour être recevables, les projets doivent être portés de manière collective par des habitantes et habitants organisés en collectifs ou associations, répondre à un besoin local et renforcer le lien social dans les quartiers, être réalisables dans le cadre des compétences communales et respecter un budget maximal de CHF 20'000.-. Les projets jugés éligibles sont soumis au vote de la population lausannoise. Le vote peut s'effectuer en ligne, par bulletin déposé dans des urnes réparties dans la ville ou par envoi postal. Les projets sont financés selon leur classement jusqu'à épuisement du budget disponible de CHF 200'000.-. Ils font ensuite l'objet d'une convention avec la Ville pour leur mise en œuvre. Le dispositif prévoit enfin un accompagnement des porteuses et porteurs de projets à chaque étape du processus, de l'élaboration de l'idée à sa réalisation.

Le BP s'inscrit en outre dans une approche plus large de la politique des quartiers, qui repose sur le principe que ces derniers sont des échelles d'action puissantes, favorisant l'inclusion sociale et les dynamiques collectives. Il complète ainsi d'autres dispositifs et lieux d'animation, tels que le Fonds Vie de quartier, la Caravane des quartiers ou la Boîte à idées virtuelle. Cette articulation permet de diversifier les formes d'engagement et de toucher des publics aux attentes et besoins variés¹.

3.2 Le BP lausannois est-il vraiment participatif ? Analyse et ajustement intervenus depuis 2021.

Le postulat invite la Municipalité à examiner 4 pistes visant à renforcer le caractère participatif et inclusif du BP. La Municipalité a analysé chacune de ces propositions à la lumière des évaluations réalisées, de l'expérience acquise depuis 2019 et des ajustements déjà introduits dans le dispositif.

3.2.1 Mode de sélection des projets

Le postulat propose de remplacer le vote public par un jury citoyen, constitué sur une base volontaire ou par tirage au sort et représentatif de la population lausannoise. Ceci afin de compenser la participation en général plus élevée des publics favorisés aux votations.

Tout en reconnaissant l'inégalité potentielle inhérente à tout système de vote, relevons que la différence de participation selon le niveau socio-économique n'impacte pas forcément de la même manière tous les scrutins – et ne leur ôte pas toute légitimité. Les votes du budget participatif 2021 ont été comparés à des votations fédérales intervenues à même époque, et il s'avère que le poids de certains quartiers diffère sensiblement. Pour prendre les principaux écarts, les votes des habitants des quartiers de Malley et Bellevaux représentaient respectivement 6.9% et 9.9% des votes du budget participatif contre seulement 4.5% et 5.9% de ceux de la votation fédérale de novembre. A l'inverse, toujours en 2021, les quartiers de Chailly et du Vallon ne représentaient respectivement que 4.6% et

¹ Voir le rapport-préavis 2025.01 « Politique des quartiers : troisième étape - Coordination et animation socioculturelle ».

3.1% des votes du budget participatif tandis qu'ils représentaient 9% et 5% des votes de la votation fédérale de novembre. Ces chiffres permettent de relativiser la crainte exprimée dans le postulat.

À la suite des 3 premières éditions, une évaluation du dispositif a été mandatée en 2021 auprès du Zentrum für Demokratie à Aarau. Cette évaluation a formulé plusieurs recommandations visant à renforcer la participation lors de la phase de vote du BP. Elle préconise notamment l'envoi d'un tout-ménage comprenant un bulletin de vote et la présentation des projets à l'ensemble de la population, ainsi que le recours à des relais de terrain afin de favoriser la mobilisation. Sur cette base, la Ville a introduit dès 2022 un envoi tout-ménage préaffranchi, le vote en ligne, des urnes dans les lieux d'animation, des stands d'information ainsi qu'un suivi des porteuses et porteurs de projet lors du dépôt des projets dans les lieux d'animation socioculturelle. Ces mesures ont entraîné une forte hausse de la participation, passée de 1'125 à 3'078 votantes et votants entre 2019 et 2021 à plus de 18'000 dès 2022.

Afin d'atténuer les effets liés à la mobilisation de réseaux autour d'un projet spécifique, il a par ailleurs été décidé d'introduire l'obligation pour chaque votante et votant d'élire un minimum de 3 projets. Cette mesure vise à encourager une appréciation plus large des propositions soumises et à limiter les biais liés à la seule activation de réseaux de soutien.

Ces différents éléments paraissent limiter considérablement les risques évoqués dans le postulat concernant l'étape de vote.

Le vote a par ailleurs l'intérêt de porter dans le débat public les projets du BP. Comme le BP lausannois concerne des projets de quartiers, leur valeur tient autant à la mobilisation qu'ils suscitent et à l'effet qu'ils ont sur le tissu social qu'à leur qualité intrinsèque. Le vote public a notamment l'avantage de renforcer la visibilité des projets et donc de renforcer leur impact auprès du public, qu'ils se réalisent dans le cadre du budget participatif ou par d'autres modalités.

La Municipalité estime que le vote ouvert est cohérent avec les objectifs du BP et souhaite donc le maintenir. Elle observe néanmoins avec intérêt les dispositifs combinant vote citoyen et tirage au sort. Un Fonds vie de quartier a été développé pour soutenir des projets avec une temporalité plus brève et des montants moins importants. L'octroi est décidé par un jury incluant des personnes tirées au sort parmi la population lausannoise.

À terme, l'opportunité d'associer ces approches pourra être étudiée, par exemple en combinant un vote de la population (bulletin, urnes et vote en ligne) et l'avis d'un jury citoyen tiré au sort, dans une logique d'amélioration continue visant à renforcer l'ouverture de la participation et la représentativité des décisions.

3.2.2 Répartition territoriale des projets

Les postulantes et postulants suggèrent l'introduction de quotas par quartiers, afin de garantir une répartition plus équilibrée des projets financés. La Municipalité partage l'objectif d'une répartition équitable des projets sur l'ensemble du territoire communal. L'analyse des projets réalisés depuis 2019 montre toutefois que ceux-ci sont répartis dans différents quartiers de la ville, sans concentration systématique dans les quartiers les plus favorisés. Cette diversité territoriale a notamment été favorisée par l'accompagnement de proximité assuré par les acteurs socioculturels, les structures de quartier et l'administration.

La Municipalité estime que l'introduction de quotas territoriaux pourrait restreindre la dynamique participative du dispositif et limiter l'émergence spontanée des projets. Elle privilégie dès lors une approche fondée sur l'accompagnement et la mobilisation de la population dans les quartiers identifiés comme moins participatifs, plutôt que sur des mécanismes contraignants de répartition.

3.2.3 Participation des publics moins représentés

Le postulat propose de renforcer les actions visant à encourager la participation de publics qui prennent moins spontanément part aux dispositifs participatifs, notamment les jeunes, les personnes étrangères ou les populations à revenus modestes.

Depuis la mise en place du BP à Lausanne, plusieurs mesures ont été développées pour élargir la participation et faciliter l'accès au dispositif pour des publics diversifiés. Au niveau de l'administration, un groupe d'accompagnement réunissant différents services de la Ville a été créé, pour coordonner le dispositif et identifier les actions les plus pertinentes, afin de toucher un public large et diversifié.

Une collaboration avec la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) permet de soutenir l'accompagnement de la population dans l'élaboration de ses projets. Des jeunes issus de plusieurs quartiers lausannois ont été engagés comme ambassadrices et ambassadeurs de quartier, avec pour mission d'aller à la rencontre de la population lors de marchés ou d'événements locaux. L'objectif est de présenter le dispositif et les projets en cours. Le BP s'inscrit également dans d'autres initiatives locales organisées par la Ville, comme la Caravane des quartiers ou la Journée internationale de la démocratie, renforçant sa visibilité auprès du tissu associatif et citoyen.

Pour favoriser la diversité des participants, la Ville travaille également avec le Bureau lausannois pour les familles (BLF) et Bénévolat Vaud, afin de relayer les informations auprès de publics variés et d'accompagner les démarches administratives des porteuses et porteurs de projet. L'ensemble de ces démarches vise à aller à la rencontre de la population dans ses lieux de vie et à favoriser l'émergence de projets portés par des publics variés. La Municipalité entend poursuivre et développer ces actions afin de renforcer l'accessibilité et l'inclusivité du BP.

3.2.4 Montant du budget alloué au dispositif

Les postulantes et postulants suggèrent d'augmenter le montant du BP, notamment en mobilisant une partie du budget d'investissement, afin de permettre la réalisation de projets d'une plus grande ampleur. La Municipalité rappelle que le BP lausannois est actuellement financé par le budget de fonctionnement. Il permet de soutenir des projets avec une enveloppe initialement fixée à CHF 100'000.– lors du lancement du dispositif en 2019, et portée depuis à CHF 200'000.– par édition. Ce cadre favorise la réalisation d'initiatives portées directement par la population et pouvant être mises en œuvre rapidement à l'échelle des quartiers.

Le recours à un budget d'investissement permettrait certes de financer des infrastructures plus importantes, mais impliquerait également des procédures administratives et techniques plus complexes, nécessitant une intervention plus importante des services de la Ville. Ceci aurait comme conséquence de limiter la capacité d'action directe de la population et donc de réduire considérablement l'autonomisation. C'est en effet une spécificité du BP lausannois d'être octroyé sous forme de subvention et avec la responsabilité, pour les auteurs et auteures des projets, de les réaliser concrètement. La Municipalité estime que le modèle actuel permet de préserver l'esprit du BP, centré sur l'initiative citoyenne et la réalisation collective de projets de proximité. D'autres outils démocratiques (pétitions, démarches participatives des services, interventions des membres du Conseil communal, initiatives) se prêtent mieux aux débats sur des infrastructures relevant du budget d'investissement.

3.2.5 Conclusion

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au postulat de M. Mountazar Jaffar et consorts « Pour un budget véritablement participatif et démocratique ».

4. Impact sur le développement durable

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur le développement durable.

5. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

6. Aspects financiers

6.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

6.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

7. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2026/17 de la Municipalité, du 23 avril 2026 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse au postulat de M. Mountazar Jaffar et consorts « Pour un budget véritablement participatif et démocratique ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter